

Accord d'association CE/Chili

2002/0239(AVC) - 12/02/2003 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant le rapport de M. José Ignacio SALAFRANCA SÁNCHEZ-NEYRA (PPE-DE, E), le Parlement européen a donné son avis conforme à l'accord d'association entre l'Union et la République du Chili. Cet accord est fondé sur trois piliers : le dialogue politique, le commerce et la coopération.